

Les néonicotinoïdes désormais interdits dans l'agriculture française

© 01/09/2018 |  Terre-net Média

Les défenseurs des abeilles s'impatientaient, les agriculteurs ne décolèrent pas : l'utilisation des néonicotinoïdes pour lutter contre les insectes ravageurs est désormais interdite.



*Avec
l'interdiction des
néonicotinoïdes,
la France va
encore une fois
plus loin que
l'Union
européenne.
(©Terre-net.
Média)*

En excluant de tout usage **phytosanitaire** cinq substances (clothianidine, thiaméthoxame et imidaclopride, thiaclopride et acétamipride), accusées de contribuer au déclin massif des colonies de pollinisateurs, la France va plus loin que l'UE qui bannira au plus tard au 19 décembre les trois premières mais uniquement pour les cultures de plein champ. « Cette interdiction place notre pays en précurseur pour la **protection des pollinisateurs**, de l'environnement et de la santé », a assuré samedi la ministre de la santé Agnès Buzyn via Twitter. Ces molécules, apparues dans les années 1990 et les plus utilisées au monde, s'attaquent au système nerveux des insectes, donc des pollinisateurs. Même à faible dose, abeilles et bourdons sont désorientés, ne retrouvent plus leur ruche, le sperme des mâles est altéré... En France, les **néonicotinoïdes** servent surtout de manière préventive, en enrobant les semences, avant de se propager à toute la plante, y compris au pollen.

Face aux critiques du monde agricole, le gouvernement fait valoir l'existence d'alternatives pour la plupart des usages. Prônant une lutte donnant la priorité aux méthodes non chimiques, il a promis « d'accompagner les agriculteurs dans cette transition ». Mais ces derniers dénoncent une « impasse », décrivant des alternatives nécessitant plus de travail et de main-d'oeuvre, qui réduiraient leur compétitivité face aux produits importés. « Nous souhaitons des dérogations pour deux cultures qui sont sans solution, le maïs, attaqué par la mouche grise, et la betterave », a insisté jeudi la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, évoquant un possible recours en justice de ces deux filières.

Avec la démission de Nicolas Hulot, qui défendra les abeilles ?

Les producteurs de betteraves, qui ont réussi à vaincre le puceron vert grâce aux semences enrobées, craignent ainsi que ce bannissement ne mette « en péri » la filière sucre. Sans solution efficace contre ce puceron vecteur de la jaunisse, la perte de rendement sera « au moins de 12 % en moyenne au niveau national, sur plusieurs années », et jusqu'à 50 % sur une parcelle, assure l'Institut technique de la betterave. « Quelques impasses ont été identifiées par l'Anses sur des cultures rares qui n'ont pas de substituts », répond la **secrétaire d'État à la transition écologique Brune Poirson** dans une déclaration à l'AFP. « Elles se comptent sur les doigts d'une main et feront l'objet d'une étude approfondie par nos ministères ainsi que d'un usage limité et encadré. »

Pour les abeilles et leurs défenseurs en revanche, l'interdiction est plutôt une bonne nouvelle, même si apiculteurs et ONG s'inquiètent de la possibilité prévue, par la **loi biodiversité de 2016**, de dérogations au cas par cas, jusqu'au 1er juillet 2020. Selon le ministère de la transition écologique, seul l'acétamipride devrait être concerné, et pour de faibles volumes. Mais avec la **démission de Nicolas Hulot**, « seul allié » des abeilles au gouvernement, « qui défendra le principe d'une **interdiction ferme des néonicotinoïdes** ? », s'interroge l'**Union nationale de l'apiculture française** (UNAF).

Dénonçant un « écocide », les apiculteurs espèrent aussi que la version définitive de la **loi alimentation** entérinera le principe de l'interdiction des substances ayant le même mode de fonctionnement que les néonicotinoïdes, comme le sulfoxaflor. Cette mesure vient d'être notifiée à l'UE, a voulu rassurer le gouvernement vendredi. Mais il ne faut pas penser qu'en interdisant les néonicotinoïdes, « on va sauver toutes les abeilles », souligne Axel Decourtye, directeur scientifique de l'Institut de l'abeille. « Il y a d'autres combats à mener de front », poursuit-il, citant maladies, **frelons asiatiques** ainsi que tous les autres pesticides que les ONG voudraient voir disparaître pour protéger les abeilles, mais aussi les humains.